

Assistance 24/7

# Assistance Orus

La garantie d'une intervention rapide pour les restaurateurs et les commerçants.



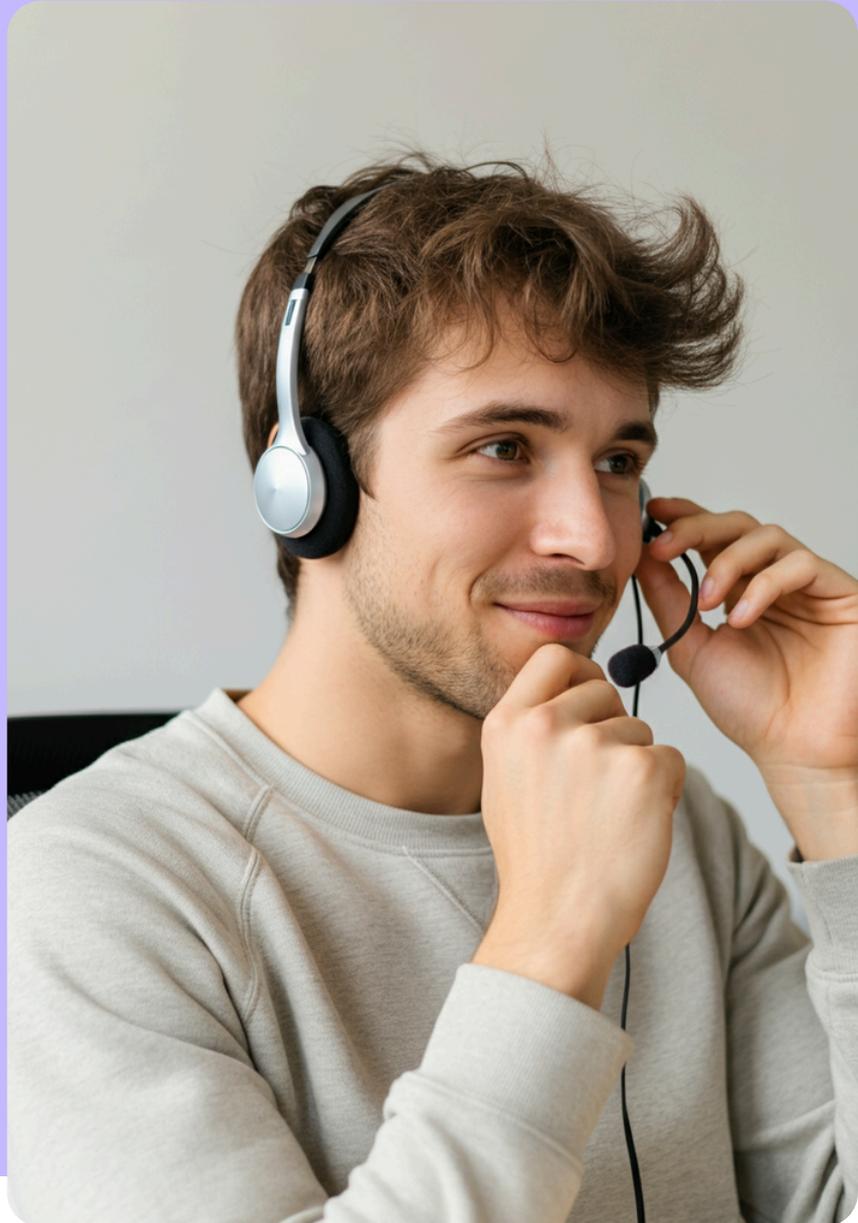
Disponible 24/7



Intervention  
express



Artisans fiables  
et agréés



## Orus

Pour plus d'informations ou une souscription,  
contactez-nous au 01 70 91 41 42.



# Prestations couvrant le local professionnel assuré suite à un sinistre

	Description	Cas d'intervention	Prise en charge
Envoi d'un prestataire en urgence	Prendre des mesures conservatoires immédiates après sinistre.	En cas de dommages au local professionnel causés par : <ul style="list-style-type: none"><li>• Bris de vitre</li><li>• Catastrophes naturelles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déplacement</li><li>• 1h de main-d'œuvre offerte</li><li>• Remboursement jusqu'à 250 € des frais</li></ul>
Nettoyage du local	Nettoyer après sinistre ou vandalisme.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Perte ou vol de clés</li><li>• Dégâts des eaux</li><li>• Gel</li><li>• Incendie, explosion</li><li>• Foudre</li><li>• Inondation</li><li>• Ruissellement</li><li>• Accident électrique</li><li>• Tempête, grêle</li><li>• Vandalisme</li><li>• Vol, tentative de vol</li></ul>	Prise en charge dans la limite de 750€.
Gardiennage	Préserver le local professionnel dans l'attente de sa sécurisation.		Prise en charge jusqu'à 72 heures de gardiennage.
Retour d'urgence au local sinistré	Permettre au gérant de se rendre sur les lieux pour effectuer les démarches administratives.	Et ne permettant pas à l'entrepreneur d'y travailler décemment.	1 billet (train ou avion) pris en charge.
Mise en relation avec des prestataires	Identifier des artisans de confiance pour restaurer le local.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plomberie,</li><li>• Serrurerie,</li><li>• Électricité,</li><li>• Vitrierie, etc.</li></ul>	Mise en relation gratuite - coût des travaux à la charge de l'assuré.
Déménagement	Transférer le mobilier si le local est devenu inutilisable.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dégâts des eaux</li><li>• Incendie</li><li>• Bris de glace</li><li>• Vol</li><li>• Vandalisme</li><li>• Tempête...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déménagement pris en charge jusqu'à 50 kms</li><li>• Retour du mobilier couvert dans les mêmes conditions</li></ul>

Pour bénéficier du service, appelez le [01 70 91 41 42](tel:0170914142), muni de votre numéro de contrat Orus.

Si l'urgence est couverte, un professionnel sera dépêché.



# Prestations couvrant le gérant de l'entreprise assurée suite à un sinistre

	Description	Cas d'intervention	Prise en charge
Avance de fonds	Permettre de faire face à une dépense découlant du sinistre.	Suite à un sinistre intervenu dans le local professionnel.	Avance de fonds jusqu'à 5 000€ (à rembourser sous 30 jours).
Prise en charge des enfants de moins de 16 ans	Déplacement d'un proche pour venir s'occuper des enfants au domicile.		Billet A/R train 1ère/avion
	Déplacement des enfants vers un proche pouvant les accueillir.	Suite à un sinistre intervenu dans le local professionnel.	Billet A/R + accompagnant
	Intervenant spécialisé au domicile pour s'occuper des enfants.		10h sur 10 jours
Retour domicile	Prise en charge du rapatriement au domicile en France métropolitaine.	Suite à une hospitalisation liée au sinistre.	Frais réels
Présence d'un collaborateur	Prise en charge de la venue d'une personne au choix pour fermer le local assuré.	Le bénéficiaire est victime d'un accident corporel à l'adresse assurée.	Frais de taxis dans la limite de 50km.
Soutien psychologique	Aider le bénéficiaire en cas d'évènement ressenti comme traumatisant.	L'évènement doit être en lien avec son activité professionnelle.	5 entretiens téléphoniques et/ou 3 entretiens en face à face (dans les 12 mois suivants l'évènement).



## Prestations d'assistance hors sinistre

	Description	Cas d'intervention	Prise en charge
Envoi d'un prestataire en urgence	En cas d'incident soudain (hors sinistre) perturbant fortement l'activité.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Panne de chaudière</li><li>• Porte bloquée</li><li>• Grille de sécurité coincée</li><li>• Fuite...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Frais de déplacement</li><li>• 1 heure de main-d'œuvre</li></ul>
Traitement des nuisibles	En cas de local professionnel infesté par des nuisibles.	Rongeurs, punaises de lit, cafards, fourmis, puces de parquet...	Remboursement jusqu'à 300 € sur la facture du désinsectiseur.



## Services digitaux

	Description	Cas d'intervention	Prise en charge
E-réputation	Suppression de la page Google My Business.	Atteinte à l'e-réputation de la société.	1 demande de suppression par contrat par an.
Service travaux	Estimation des travaux d'intérieur et réalisation avec un réseau de prestataires qualifiés.	À la demande.	Estimation gratuite. Coût de travaux à la charge du client.

Pour bénéficier du service, appelez le [01 70 91 41 42](tel:0170914142), muni de votre numéro de contrat Orus.  
Si l'urgence est couverte, un professionnel sera dépêché.